



Conseil d'administration Séance du 27 octobre 2016

Délibération n°36-2016

Production et mise en vente d'ouvrage suite à des travaux de recherche

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Dans le cadre des activités de recherches de l'ésam Caen/Cherbourg, un projet appelé « nature et renaturation, aperçu sensible d'une histoire des cours d'eau en pleine mutation » a été initié en 2014 et mené par 4 chercheurs artistes et/ou théoriciens dont un enseignant de l'école.

S'inscrivant dans le contexte de suppression de barrages sur l'Orne et plus largement dans celui du réchauffement climatique à l'ère de l'Anthropocène, ce projet fait l'objet de la parution d'un ouvrage intitulé « Seconde nature ». Il est prévu un tirage en 500 exemplaires et son prix unitaire a été fixé à 25 euros (livre papier, clé USB et flexi-disque 33 tours). Il sera disponible en librairie, en vente par correspondance et en ligne.

Il convient donc de permettre à l'ésam Caen/Cherbourg la mise en vente et la diffusion de l'ouvrage « Seconde nature », d'autoriser la vente éventuelle d'autres ouvrages dans le cadre d'ateliers ou de travaux de recherche ultérieurs menés par l'école.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Autorise l'ésam Caen/Cherbourg à vendre au prix de 25 euros l'unité l'ouvrage « Seconde nature » et d'en assurer la diffusion ;

Autorise l'ésam Caen/Cherbourg à mettre éventuellement en vente ultérieurement d'autres ouvrages qui pourraient être réalisés dans le cadre d'ateliers ou résultant de travaux de recherche initiés par l'école,

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,


Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 14
Votants : 22
Vote : à l'unanimité